



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Vienne
éducation
nationale

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Séance du 8 juin 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2017.
Point sur les situations en cours et nouvelles.
DUERP : rédaction et mise à jour pour l'année 2017-2018.
Protocole d'alerte.
Travail sur l'inclusion scolaire.
Rapports de visites.
Calendrier de visites 2017-2018.
Point d'étape sur le chantier « prévention des risques psycho-sociaux ».
Calendrier des CHSCTD 2017-2018.
Questions diverses.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

Madame Jacqueline ORLAY, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale

Madame Zohra YAHIAOUI, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)

Monsieur Olivier MARATRAT, FSU

Madame Sonia LAJAUMONT, FSU

Madame Laurence TESSEYRE, FSU

Madame Anne-Lise ESCALETTES, UNSA
Madame Stéphanie RIVOAL, UNSA
Madame Karine BESSE-MARCILLAUD, UNSA

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Martial ROUX, FSU
Monsieur Philippe DUTHOIT, FSU
Madame Liliane RAYNAUD, FSU
Madame Viviane FLEYTOU, UNSA

En qualité d'experts :

Monsieur Nicolas LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, rectorat de l'académie de Limoges
Monsieur Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de l'académie de Limoges
Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne
Madame Alexandra CAYRE, conseillère de prévention départementale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.
Madame Françoise CONCHARD-PLESSIS, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges.
Madame Isabelle DUDOGNON, chargée de mission, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

La séance est ouverte à 14h00.

Monsieur VILLACAMPA donne lecture d'une déclaration liminaire (cf.pièce jointe en annexe).
Les représentants des personnels souhaiteraient la présence des responsables des ressources humaines (inspectrice d'académie, secrétaire générale) lors des visites du CHSCTD et lors des réunions du comité de pilotage du chantier « prévention des risques psycho-sociaux ». Madame RIVOAL note la présence des secrétaires généraux de l'académie lors des visites du CHSCTA . Elle insiste également sur l'intérêt que représente la présence des personnes détentrices du pouvoir de décision lors des réunions du comité de pilotage du chantier « prévention des risques psycho-sociaux » ; c'est à cette condition que les travaux peuvent avancer.
Madame l'inspectrice d'académie prend acte de ces demandes.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2017.

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

DUERP : rédaction et mise à jour pour l'année 2017-2018.

Madame CAYRE rappelle que les DUERP ont été rédigés manuellement. L'objectif est d'utiliser une application informatique.

Monsieur LECLERC précise le calendrier du déploiement de l'application :

- Pour le 1^{er} degré, le déploiement est prévu à la rentrée 2017. Dans un premier temps, une formation est prévue à l'attention des assistants et conseillers de prévention 1^{er} degré. Ensuite, sur la période novembre-décembre, sera assurée la formation des directeurs d'école :1 heure 30 de formation assurée par les assistants de prévention et

1 heure 30 de travail d'équipe mené au niveau de chaque école. Le document informatisé a déjà été présenté aux directeurs d'école lors d'une réunion en février.

- Pour le 2d degré, une session de formation est prévue par département sur la période novembre-décembre. Le déploiement de l'application est prévu sur tous les EPLE en janvier-février.

Monsieur VILLACAMPA demande sur quel temps sera assurée la formation ; il souhaite que 3 heures soient dégagées sur le temps des animations pédagogiques.

Madame l'inspectrice d'académie rappelle qu'on dispose de 108 heures, de la journée de solidarité, de 2 jours de pré-rentree. Il convient d'optimiser l'utilisation de ce temps.

Pour Monsieur VILLACAMPA et Madame RAYNAUD, prévoir ces formations sur le temps des animations pédagogiques présente un double intérêt, de clarté et d'efficacité.

Monsieur DUTHOIT demande ce qu'il en est pour le 2d degré.

Madame RIVOAL fait remarquer qu'on observe un bien meilleur travail, et bien plus complet, dans le 1^{er} degré que dans le 2d degré.

Monsieur LECLERC constate une différence importante dans le degré de réalisation des DUERP, entre 1^{er} et 2d degrés : 100% de réalisation dans le 1^{er} degré, 60% dans le 2d degré.

Madame LAJAUMONT note qu'au fil des CHSCTD, c'est toujours le même constat ; pas de progrès dans le 2d degré.

Monsieur DUTHOIT relève que, de surcroît, la rédaction du DUERP d'un EPLE est beaucoup plus complexe que dans le 1^{er} degré ; à défaut d'injonction, il sera difficile d'avancer sur le sujet.

Monsieur VILLACAMPA évoque certaines situations anormales dans le 2d degré : DUERP réalisés par des entreprises privées sans être allées sur le terrain, DUERP réalisé par le seul chef d'établissement ou gestionnaire...

Pour Madame l'inspectrice d'académie, il convient de mettre au point une méthode, d'assurer un suivi, une évaluation.

Monsieur LECLERC note que la réalisation des DUERP dans le 1^{er} degré en Haute-Vienne a été un modèle de réussite au sein de l'académie.

Monsieur FAUGERAS précise que l'application informatique est un outil intéressant, tant au niveau de l'élaboration du DUERP que de son suivi.

Point sur les situations en cours et nouvelles.

- Etablissement A :

Monsieur VILLACAMPA rappelle que ce dossier a déjà été évoqué en 2013 et 2014 ; l'année 2015-2016 a été calme, puis des problèmes se sont posés à nouveau. Ayant lancé une alerte, il demande un point sur la situation.

Madame l'inspectrice d'académie a rencontré l'inspecteur et la conseillère technique, qui lui ont fait part de leurs observations et préconisations : restauration d'une communication professionnelle au sein de l'établissement, protection des plus faibles.... Madame l'inspectrice d'académie doit rencontrer le chef d'établissement.

Monsieur MARATRAT évoque la situation des collègues concernés. Il souligne par ailleurs les nombreux arrêts maladie chez les enseignants, des mutations : les problèmes perdurent. Il demande si la cellule de suivi mise en place en 2014 existe toujours, et émet le souhait qu'une enquête du CHSCTD soit menée.

Madame l'inspectrice d'académie assure que la situation sera suivie jusqu'à la résolution du problème.

Monsieur DUTHOIT s'interroge sur les préjudices subis par les enseignants concernés. Madame l'inspectrice confirme qu'il y aura un suivi de ce qui est engagé. Le problème à résoudre est le suivant : comment restaurer un cadre de travail professionnel pour tous les personnels ?

- Etablissement B :

Madame RAYNAUD rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent ; les collègues ont tout essayé, l'inspecteur s'est déplacé. L'enfant a épuisé de nombreux personnels, y compris des remplaçants. Une équipe de suivi est programmée en fin d'année. Peut-être faudrait-il réfléchir sur le temps de scolarisation ?

Rappelant qu'elle n'envisageait pas de recourir à l'exclusion, Madame l'inspectrice d'académie indique que la piste d'un aménagement de scolarité peut être envisagée.

- Etablissement C :

Monsieur VILLACAMPA demande si la DSDEN dispose d'éléments nouveaux sur la qualité de l'air.

Monsieur LECLERC indique avoir demandé les résultats des analyses concernant l'amiante lors d'un groupe de travail avec les services de la mairie.

- Etablissement D :

Madame l'inspectrice d'académie précise qu'une restitution de l'enquête administrative est prévue le lendemain. L'école aura ainsi connaissance des préconisations. Une rencontre est également prévue avec la mairie. L'inspecteur de circonscription assistera au conseil d'école. Monsieur VILLACAMPA demande si ces préconisations pourront être remises aux membres du CHSCT. Madame l'inspectrice d'académie acquiesce.

- Etablissement E :

Madame TESSEYRE fait état de plusieurs alertes concernant un personnel.

Madame MORELLET indique que cette situation est gérée par le rectorat.

Madame CONCHARD précise qu'il s'agit d'une situation personnelle, mais qui n'est pas sans impact sur d'autres personnels.

- Etablissement F :

Madame RIVOAL évoque un audit mené dans cet établissement. Les personnels n'auraient pas eu de restitution ; ils s'en étonnent, sont démotivés...

Aucune information à ce sujet à la DSDEN.

- Autres situations:

Relevant que 3 postes de conseillers pédagogiques EPS sont vacants, Monsieur VILLACAMPA fait part de son inquiétude. C'est une situation qui interroge. Il souhaiterait pouvoir s'entretenir avec ces personnels. Il propose une visite auprès des conseillers pédagogiques assistants de prévention et des conseillères départementales de prévention, dans le même cadre que celui des visites du CHSCTD.

Monsieur LECLERC précise qu'une enquête nationale est menée sur les conditions de travail des assistants et conseillers de prévention.

Madame RAYNAUD demande une amélioration de la gestion du remplacement.

Madame LAJAUMONT s'inquiète de l'impact sur les conditions de travail du manque d'installations sportives sur la Ville de Limoges. On peut considérer, au regard des programmes, qu'il y a « travail empêché » .

Pour Madame l'inspectrice d'académie, il est difficile de croiser les besoins et les moyens en équipements. Une note départementale va être rédigée.

Madame LAJAUMONT évoque une souffrance des personnels, qui se trouvent en difficulté.

Madame CAYRE précise que la construction du nouveau gymnase Henri Normand a permis de résoudre le problème sur le secteur ; restent les problèmes liés à Aquapolis et aux coûts des déplacements.

Protocole d'alerte.

L'envoi du protocole d'alerte sera assuré par le rectorat pour le 2d degré, par la DSDEN pour le 1^{er} degré. Le flyer fera l'objet d'un envoi par messagerie électronique sur les boîtes personnelles des personnels. Cet envoi sera fait courant septembre.

Travail sur l'inclusion scolaire.

Monsieur VILLACAMPA demande un point de situation.

Madame MORELLET indique qu'un projet innovant a été proposé, qui concerne seulement le 1^{er} degré. Pour améliorer le climat scolaire, un groupe de travail « ressources humaines » a été mis en place, l'idée étant de pouvoir proposer aux enseignants un parcours de formation. Ces formations seraient organisées autour de trois axes :

- Les pratiques de bien-être au service des apprentissages ;
- La pédagogie coopérative ;
- Autorité et justice scolaire.

Monsieur VILLACAMPA rappelle avoir demandé des éléments statistiques sur le manque de places en établissements spécialisés. Il s'étonne que l'administration ait travaillé seule sur le projet, et souhaite qu'un travail collectif soit maintenant repris sur l'inclusion.

Concernant le manque de places, Madame l'inspectrice d'académie précise que Monsieur LEVEQUE dispose d'éléments pour le 1^{er} degré, Madame LACOMBE pour le 2d degré.

Madame RIVOAL demande la tenue d'un autre groupe de travail sur l'inclusion avant les vacances de la Toussaint.

Pour Madame DUDOGNON, il est important de quantifier les situations difficiles.

Madame RIVOAL remarque que ces situations concernent parfois des élèves non reconnus par la MDPH.

Madame l'inspectrice d'académie considère qu'il s'agit là d'un sujet important, sur lequel il faut continuer à travailler.

Rapports de visites.

Madame RIVOAL présente le compte rendu de la visite effectuée dans un collège ; Madame RAYNAUD présente celui de la visite effectuée dans une école.

Monsieur VILLACAMPA rappelle que ces rapports doivent être transmis aux chefs d'établissement concernés, qui, à leur tour, les porteront à la connaissance des personnels.

Point d'étape sur le chantier « prévention des risques psycho-sociaux ».

Madame DUDOGNON retrouve, notamment dans le rapport de visite du collège, tous les éléments qu'elle-même a pu constater dans le 2d degré.

Les problématiques rencontrées dans les 1^{er} et 2d degrés sont récurrentes :

- Manque de temps pour travailler en transversalité ;
- Prise en charge des publics particuliers ;
- Lien aux parents ;
- Accompagnement des carrières ;
- Optimisation de la période de stage ;
- Question cruciale des remplacements (dans le 1^{er} degré particulièrement) ;
- Manque de temps pour se former, pour parler ensemble ;
- Relations avec les collectivités ;
- Périmètre d'action des directions d'école.

La restitution de tous les travaux menés dans le cadre du chantier « prévention des RPS » sera présentée lors de la réunion du comité de pilotage du 6 juillet.

Calendrier des visites 2017-2018.

Monsieur VILLACAMPA propose 3 visites.

- Visite à la DSDEN de la Haute-Vienne. Thème de la visite : « Impact des nouvelles missions de prévention sur les conditions de travail des conseillers pédagogiques EPS ». Participeront pour les représentants du personnel : M. VILLACAMPA, Mme RAYNAUD, Mme LAJAUMONT, Mme RIVOAL.
- Visite d'un lycée. Thème de la visite : « Etude des conditions de travail des personnels dans un lycée général, technologique et professionnel ». Participeront pour les représentants du personnel : M. VILLACAMPA, M. ROUX, Mme JACOBEE, Mme RIVOAL.
- Visite d'un collège. Thème de la visite : « Impact de la mixité sociale sur les conditions de travail des personnels ». Participeront pour les représentants du personnel : M. VILLACAMPA, M. MARATRAT, M. DUTHOIT, Mme RIVOAL.

Calendrier des CHSCTD 2017-2018.

Les réunions du CHSCTD sont fixées aux dates suivantes :

- Mardi 17 octobre 2017
- Mardi 13 mars 2018
- Mardi 5 juin 2018

Deux groupes de travail devront se tenir :

- Groupe de travail sur la rédaction du programme annuel de prévention départemental.
- Groupe de travail sur l'inclusion scolaire.

Questions diverses relevant du CHSCT-D

Monsieur VILLACAMPA propose de soumettre plusieurs avis au vote des membres du CHSCT :

Avis n°1 :

L'année scolaire 2016/2017 a été ponctuée de trop nombreuses agressions d'agents qui ont fait l'objet de remontées d'incidents. Il est surprenant que le CHSCTD qui traite des conditions de travail ne soit pas informé de ces situations extrêmes. Afin d'associer efficacité et logique dans les actions de prévention, nous demandons une information systématique de ces événements.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Avis n°2 :

Devant le nombre croissant de conflits impliquant des parents et des élèves, de difficultés d'enseigner à des élèves présentant des troubles du comportement, des formations doivent être proposées. Une des missions du CHSCT est la proposition de mesures pour améliorer les conditions de travail. Par conséquent, nous demandons l'intégration au PDF, au PAF et à la formation initiale de différentes formations :

- instructions sur le CHSCT et les outils de prévention
- gestion du stress
- gestion des conflits
- techniques de communication
- gestion d'élèves à troubles du comportement

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Avis n°3 :

Les représentants du personnel demandent qu'une étude soit menée dans le cadre du CTSD sur le manque d'accès aux structures sportives, impactant les conditions de travail de l'ensemble des personnels du second degré.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le secrétaire du comité

L'inspectrice d'académie

Nicolas VILLACAMPA

Jacqueline ORLAY

« Les textes en vigueur indiquent que les avis doivent être communiqués aux personnels dans le délai d'un mois et qu'une réponse écrite doit être apportée par le Président du CHSCT aux représentants du personnel dans le délai légal de deux mois. Si les avis votés ont bien été transmis aux personnels dans les délais impartis, les réponses à ces avis n'ont été reçues que tardivement et montrent une prise en compte insuffisante des propositions du CHSCTD.

Nous notons également que l'Inspection Académique de Haute-Vienne est systématiquement représentée (réunions du COPIL, visites d'établissement) par la Secrétaire administrative et/ou la conseillère technique du service social des personnels. Si nous apprécions leur présence, sincère et efficace, nous souhaiterions cependant une implication plus concrète dans les travaux du CHSCTD et du chantier lancé en partenariat avec l'ARACT des personnes en charge de la gestion des ressources humaines (nous préfererions parler de gestion des personnels). Leur présence, notamment lors des visites, permettrait, à notre avis, une meilleure prise en compte des difficultés vécues dans les établissements du département. »